

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 23 septembre 2024 à 20H30

Présents : SABATIER Sabine (Maire) – GIBERT Richard (1^{er} Adjoint) — LACOSTE Guy – MOURIGAL Céline – PEINEAU Isabelle – RHODDE Swany – SOUSTRE Mickaël - AUZEL David – TOCABEN Ronald.

Absent excusé : LEYMAT Philippe (2^{ème} Adjoint) procuration à Sabine Sabatier

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

La séance est ouverte à 20h33 par Madame le Maire, SABATIER Sabine

.....

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024 et du procès-verbal du 19 juillet 2024
- Création de poste : rédacteur territorial
- Travaux de rénovation énergétique de l'école : choix du projet
- Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec Corrèze Ingénierie
- Travaux de voirie Impasse du Puy et chemin du Puy Lagarde : lancement de la consultation et point voirie
- Modification des commissions
- Périscolaire : accueil des élèves à partir de 8h15 – point sur l'organisation du temps périscolaire
- Participation financière à la classe de neige pour les enfants de la commune de Branceilles scolarisés à Curemonte
- Convention de location de la salle des fêtes avec l'Association La Vie te sourit
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société de Chasse de Branceilles
- Fiscalité : Zonage FRR (France Ruralités Revitalisation) et exonérations

QUESTIONS DIVERSES

- Résultat du scrutin pour la consultation pour avis du passage du rallye castine
- Contractualisation avec le Conseil Départemental
- Point travaux atelier et séchoir
- Point Plan local d'urbanisme intercommunal
- Ballades secrètes en Corrèze

.....

Approbation des procès-verbaux des séances du 2 juillet et du 19 juillet 2024

PV du 2 juillet : MOURIGAL Céline demande que soit apportée une modification au procès-verbal concernant la décision sur le rallye Castine. Il y a eu 2 tours de table et la proposition de la consultation des branceillais n'était pas de son fait mais de celui de LEYMAT Philippe. Le PV du 2 juillet sera corrigé dans ce sens.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 19 juillet.

Décisions du Maire :

Délibération 2024 – Création poste de rédacteur territorial

l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Madame le maire propose de créer l'emploi de Rédacteur territorial afin de répondre aux exigences liées au poste de secrétaire général de mairie, qui relève d'un grade de catégorie B.

A l'unanimité : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0, le conseil municipal :

- décide de créer le poste de Rédacteur territorial, à compter du 15 novembre 2024, pour 20h/s
- demande à Madame Le Maire d'effectuer la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion
- autorise Madame Le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon fonctionnement de cette affaire.

Membres en exercices :	10
Présents	10
Votants	9
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Délibération 2024 – Travaux de rénovation énergétique de l'école

M.GIBERT 1^{er} adjoint délégué bâtiment présente aux membres du conseil municipal les différents projets concernant la rénovation énergétique de l'école, transmis par Corrèze Ingénierie, dans le cadre de sa mission d'aide à la décision, à savoir :

- Proposition n° 1 : travaux au rez-de-chaussée - isolation par l'intérieur et pompe à chaleur : 94 000,00 euros H.T
- Proposition n° 2 : travaux au rez-de-chaussée - isolation par l'extérieur et pompe à chaleur : 180 500,00 euros H.T
- Proposition n° 3 : travaux de rénovation, extension et pompe à chaleur : 361 000,00 euros H.T et 87 000,00 euros HT pour la location d'ALGECO

Un tour de table est fait :

Mourigal Céline : Projet n°1 qui permet d'isoler et rénover la classe

Peineau Isabelle : Projet n° 1 du point de vue esthétique et extension du préau

David AUZEL : projet n°1 et préau neuf à faire

Guy LACOSTE : projet n°1 et préau neuf à faire

Swany Rhodde : projet n°1 et préau neuf à faire

Michaël SOUSTRE : projet n°1 et préau neuf à faire

Ronald TOCABEN : projet n°1 et préau neuf à faire

Richard GIBERT : Aurait préféré une isolation par l'extérieur pour une solution optimale, mais pour des raisons de délais et financièrement s'oppose pas au projet n°1 même s'il faudra faire un emprunt pour la réalisation de ces travaux

Sabine SABATIER : projet n°1 et préau neuf à faire

Philippe LEYMAT était favorable au projet n°1 mais pas plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a l'unanimité décide

- De retenir la proposition n° 1 : travaux au rez-de-chaussée - isolation par l'intérieur et pompe à chaleur : 94 000,00 euros H.T
- De prévoir la réalisation d'un préau neuf et demandent que cette étude soit intégrée dans le projet

Membres en exercices :	10
Présents	10
Votants	9
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Délibération 2024 – Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec Corrèze Ingénierie

Madame Le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Corrèze Ingénierie pour l'opération : projet école élémentaire - Travaux de rénovation et agrandissement du préau.

Le montant des honoraires est fixé à 3 500.00 euros H.T.

Corrèze ingénierie devra préparer le dossier de consultation pour choisir la maîtrise d'œuvre afin de pouvoir maintenir les délais de choisir un maître d'œuvre pour fin d'année et de pour voir réaliser les travaux en juillet et août 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a l'unanimité valide

- Acceptent les modalités de la convention avec Corrèze Ingénierie, pour un montant de 3 500, euros H.T correspondant aux honoraires

Membres en exercices :	10
Présents	10
Votants	9
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

POINT VOIRIE – Travaux de voirie Impasse du Puy et chemin du Puy Lagarde : lancement de la consultation et point voirie

Mme Le Maire rappelle que la consultation des entreprises a été lancée pour l'impasse du PUY et le chemin de PUYLAGARDE

Les entreprises consultées ont été POUZOL TP, VEYSSIERE et EUROVIA.